



GUIDE FACILE A LA SENSIBILISATION DU GRAND PUBLIC AU BUREAU D'INFORMATION SUR LE CREDIT

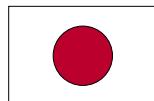
CREDITINFO WEST AFRICA.

+225 22.41.16.69

<https://uemoa.creditinfo.com>



BCEAO
BANQUE CENTRALE DES ETATS
DE L'AFRIQUE DE L'OUEST



 **WORLD BANK GROUP**
IFC | International Finance Corporation

SOMMAIRE

Introduction / Avant-propos

Chapitre 1 Introduction au Bureau d'Information sur le Crédit

1. Rôle
2. Importance

Chapitre 2 Rapport de solvabilité

1. Pourquoi est-ce important d'avoir un bon rapport de solvabilité ?
2. Que renferme un rapport de solvabilité et qui en a accès ?
3. Qu'est-ce qu'un score de solvabilité ?
4. Quels facteurs influencent votre score de solvabilité ?
5. Comment améliorer mon score de solvabilité ?

Chapitre 3 Consentement

1. Pourquoi donner mon consentement ?
2. Comment sont gérées mes informations personnelles ?

Annexes

Annexe A : À propos d'International Finance Corporation

Annexe B : Le projet de rapport de solvabilité de l'UMOA

INTRODUCTION / AVANT-PROPOS

« Le crédit - c'est un mot que nous pouvons apprendre à haïr, en particulier lorsque nous nous trouvons dans une situation qui nous oblige à le corriger. Votre crédit et votre score de crédit ne seront pas corrigés du jour au lendemain grâce à des techniques dont vous pouvez prendre connaissance. Il faut du temps, de la persévérence et de la détermination pour atteindre ses objectifs financiers afin de trouver une solution. » Oscar Lyman dans *“Credit Repair: The Ultimate Guide to Increase Your Credit Score, Decrease Your Debt, and Manage Your Finances”*.

Aujourd'hui, un bon score de solvabilité est essentiel pour obtenir des conditions de crédit satisfaisantes - ou pour obtenir un crédit tout court. Mais ce n'est qu'un début : Vous êtes maintenant jugé sur votre score de solvabilité par tout le monde, des employeurs aux opérateurs de téléphonie mobile.

Les rapports de solvabilité sont un élément essentiel du système financier dans la plupart des économies développées, mais ils sont souvent faibles ou absents dans les pays en développement. Il s'attaque à un problème fondamental des marchés du crédit : l'asymétrie de l'information entre les emprunteurs et les prêteurs. Le cœur d'un rapport de crédit est le registre qu'il fournit sur les antécédents de paiement d'un individu ou d'une entreprise, ce qui permet aux prêteurs d'évaluer le risque de crédit avec plus de précision et de réduire le temps et les coûts de traitement des prêts. Les rapports de solvabilité renforcent également la discipline des emprunteurs, puisque le non-paiement auprès d'une institution entraîne des sanctions auprès des autres.

Ce *Guide facile à la sensibilisation du grand public sur les bureaux d'information sur le crédit* est conçu pour toute personne utilisant ou prévoyant utiliser des services financiers, tels que les services bancaires, de microfinance, d'opérateurs de réseaux mobiles ou de prestataires de service de paiement tiers. Il contient des instructions étape par étape que tout le monde peut suivre afin de connaître le bureau de crédit et le rapport de crédit. Les instructions se trouvent dans ces pages, toutes disposées de manière à ce que vous puissiez les lire et les comprendre facilement.

Vous découvrirez dans le chapitre 1 le rôle et l'importance du bureau d'information sur le crédit. Le chapitre 2 quant à lui traite du rapport de solvabilité, du score de solvabilité, des astuces pour améliorer le score de solvabilité et quelques principales complications qui peuvent influencer négativement votre score. Enfin, le chapitre 3 aborde la notion de consentement.

CHAPITRE 1

LE BUREAU D'INFORMATION SUR LE CREDIT

L'information sur le crédit consiste à fournir des renseignements sur la solvabilité d'un individu aux banques, aux sociétés de financement et aux autres fournisseurs de crédit, comme les commerces de détail qui émettent des cartes de crédit ou permettent aux individus d'avoir des biens ou des services à crédit. Les rapports de crédit sont généralement effectués par des agences spécialisées qui collectent et divulguent des informations sur les emprunteurs potentiels, généralement afin d'aider les fournisseurs de crédit à évaluer les demandes de crédit.

Les Bureaux d'Information sur le Crédit (BIC) recueillent des informations sur les personnes auprès des fournisseurs de crédit et des informations accessibles au public (comme les informations sur les faillites obtenues auprès du tribunaux). Ces informations sont stockées dans des bases de données centrales et utilisées pour générer des informations sur le crédit pour les fournisseurs de crédit. Lors de l'évaluation des demandes de crédit, ces informations viennent s'ajouter aux informations obtenues directement à partir du formulaire de demande d'un individu et des propres dossiers du fournisseur de crédit sur les transactions passées impliquant l'individu.

Lancé au début de l'année 2013, le projet de promotion des BIC dans l'Union Monétaire Ouest Africaine (UMOA) s'est achevé avec le démarrage officiel, depuis le 1er février 2016, des activités de la Société CREDITINFO WEST AFRICA, agréée en qualité de BIC dans l'UMOA. La création du BIC participe aux actions d'amélioration du climat des affaires dans les Etats membres de l'Union, qui figurent parmi les axes prioritaires de leurs politiques économiques.

1. Rôle du Bureau d'Information sur le Crédit

Le rôle du BIC est de fournir un accès rapide à des informations standardisées précises et fiables sur les emprunteurs potentiels. Ces informations permettent aux fournisseurs de crédit de gérer les risques liés aux prêts et de se prémunir contre l'usurpation d'identité.

Un Bureau d'Information sur le Crédit (BIC) est une institution qui :

- **collecte auprès des organismes financiers, des sources publiques et des grands facturiers (sociétés d'électricité, d'eau et de téléphonie mobile), des données disponibles sur les antécédents de crédit ou de paiement d'un emprunteur ;**
- **traite les informations collectées à l'aide de techniques (statistiques, informatiques...) appropriées ; et**
- **commercialise les produits dérivés de ces informations traitées (notamment des rapports de solvabilité et des scoring) auprès, entre autres, d'établissements de crédit.**

Ainsi, le BIC assure la disponibilité d'informations économiques et financières sur les clients pour faciliter la mise en place des crédits et l'analyse des risques. Comme le souligne les théoriciens de l'économie, « L'information sur le crédit s'attaque à un problème fondamental des marchés du crédit : l'asymétrie d'information entre les emprunteurs et les prêteurs. »

2. Importance du Bureau d'Information sur le Crédit

La mise en place d'un BIC vise à réduire l'asymétrie d'informations (*situation dans laquelle le signataire d'un contrat dispose de plus d'informations que l'autre partie sur sa situation avant la signature du contrat*) entre les prêteurs et les emprunteurs afin d'améliorer l'accès des populations aux services financiers à des coûts réduits, d'assainir la qualité du portefeuille des établissements financiers via une meilleure gestion des risques et d'accroître l'efficacité de la supervision de l'activité de crédit via l'anticipation du surendettement des emprunteurs et la maîtrise du risque systémique.

Si le principal objectif du BIC est de fournir des informations pour aider les fournisseurs de crédit à évaluer les demandes de crédit, le BIC peut également être considéré comme servant l'objectif associé de faciliter le prêt responsable. En d'autres termes, les informations fournies par les BIC aux fournisseurs de crédit peuvent contribuer à empêcher les personnes de s'engager financièrement de manière excessive. Les BIC aident également à l'assurance commerciale et hypothécaire, ainsi qu'au recouvrement des dettes.

Concrètement, le Bureau d'Information sur le Crédit est important à plusieurs niveaux.

- **Pour les consommateurs**

- Il favorise un meilleur accès au crédit, à un coût moindre et un faible degré d'exigence de garantie ;
- Il fait prendre en compte la qualité de leur réputation dans les critères d'appréciation des organismes de crédit ;
- Il permet de bénéficier d'une meilleure qualité de service des organismes de crédit, notamment en termes de délai de traitement de leurs dossiers de crédit ;
- Il permet de disposer d'outils innovants (outils web notamment) pour leur permettre de connaître leur notation, de vérifier l'exactitude des informations les concernant et de procéder, le cas échéant, à des réclamations.

- **Pour les établissements financiers**

Le BIC constitue un outil efficace d'analyse, d'évaluation et de gestion des risques. A travers la qualité des renseignements qu'il leur fournit, le BIC permet à ces établissements :

- d'augmenter le volume des crédits octroyés, avec une amélioration de la qualité du portefeuille ;
- de réduire les coûts et les délais d'analyse des dossiers de crédit ;
- d'anticiper le surendettement des emprunteurs et partant, de prévenir les risques de défaillance.

- **Pour les économies nationales, le BIC contribue**

- à l'expansion de l'activité économique, à travers l'amélioration de l'accès au financement des agents économiques, à moindre coût ;
- au renforcement de l'efficacité de la supervision de l'activité de crédit et la réduction du risque systémique ;
- au renforcement de la réputation des Etats sur le plan international, notamment en contribuant à renforcer la solidité de leur système financier ;
- au renforcement de l'attractivité des Etats vis-à-vis des investisseurs étrangers, à travers l'amélioration du climat des affaires.

CHAPITRE 2

LE RAPPORT DE SOLVABILITÉ

Le rapport de solvabilité donne un aperçu de vos antécédents en matière de crédit et constitue l'un des principaux outils que les prêteurs utilisent pour décider de vous accorder ou non du crédit. Il s'agit d'une accumulation de renseignements à propos de la façon dont vous payez vos factures et remboursez vos emprunts, à combien de crédit vous avez accès ainsi que d'autres types de renseignements qui aident un prêteur éventuel à décider si vous représentez un bon risque de crédit ou un mauvais risque de crédit.

Essentiellement, votre rapport de solvabilité est une accumulation de renseignements sur vos habitudes de paiement de factures et de remboursement de prêts, sur la quantité de crédit que vous possédez, sur le montant que vous consacrez mensuellement au remboursement de vos dettes et sur d'autres aspects de votre situation financière pouvant aider un prêteur potentiel à décider si vous êtes un bon ou un mauvais risque de crédit. Quand vous signez des documents comme un prêt ou une demande de carte de crédit, vous autorisez de ce fait l'organisation concernée à vérifier vos antécédents en matière de crédit.

Si votre rapport de solvabilité indique au prêteur potentiel que vous payez vos factures en retard ou que vous êtes très endetté, il se peut que le prêt vous soit refusé ou qu'on vous l'accorde à un taux d'intérêt supérieur. Même si le rapport lui-même n'indique pas si vous êtes un bon ou un mauvais risque de crédit, il fournit aux prêteurs les données dont ils ont besoin pour prendre la décision.

Puisqu'ils peuvent avoir un effet réel sur ce que vous faites dans la vie, vous devriez vous assurer que les renseignements contenus dans votre rapport de solvabilité sont précis et que vous comprenez bien comment ils influent sur le crédit que vous pouvez obtenir.

1. Pourquoi est-ce important d'avoir un bon rapport de solvabilité ?

Votre rapport de solvabilité représente votre niveau de solvabilité et votre score de solvabilité est le chiffre qui résume les renseignements détaillés dans votre rapport de solvabilité. Les prêteurs utilisent le rapport de solvabilité afin d'évaluer votre capacité à effectuer vos paiements mensuels à temps. Les renseignements contenus dans votre rapport de solvabilité permettent aux crébiteurs de déterminer s'ils vous accorderont du crédit, le montant du crédit autorisé et le taux d'intérêt applicable.

L'établissement et le maintien d'un bon rapport de solvabilité peuvent constituer une étape importante de votre bien-être personnel et de votre aisance financière. Même après avoir établi un bon rapport de solvabilité, vous devez vérifier régulièrement l'exactitude des renseignements qu'il contient à votre sujet.

La meilleure façon d'établir et de conserver un bon rapport de solvabilité, c'est de toujours payer ses comptes à temps et comme convenu. Faites toujours au moins le paiement minimal total exigible, et payez toujours à temps. Voici quelques autres conseils qui pourraient s'avérer utiles :

- Payez toujours vos comptes à temps, comme le loyer, le service téléphonique, l'électricité, etc.
- Ouvrez un compte-chèques ou un compte d'épargne.
- Demandez un prêt au taux d'intérêt le plus bas possible.

2. Que renferme un rapport de solvabilité et qui en a accès ?

Le rapport de solvabilité contient vos coordonnées, notamment vos nom, adresse actuelle et précédente, numéro d'assurance sociale, numéro de téléphone, date de naissance, et employeurs actuels et précédents. Il renferme en outre des renseignements sur vos habitudes de paiement, de l'information provenant des registres publics et pouvant affecter votre solvabilité (jugements prononcés contre vous ou faillites par exemple), la trace des consultations faites par des fournisseurs de crédit ou autres parties avec votre autorisation, ainsi que toute autre information pertinente comme vos données bancaires ou l'information relative à des recouvrements.

Lorsque vous signez des documents comme une demande de prêt ou de carte de crédit, vous autorisez l'organisation émettrice à vérifier vos antécédents en matière de crédit. Les prêteurs ont besoin de cette autorisation avant de vous accorder tout crédit. Les agences d'évaluation du crédit ne peuvent communiquer l'information contenue dans votre rapport de solvabilité à une personne que lorsque vous avez donné votre permission et seulement si la demande se rapporte à du crédit, au recouvrement d'une dette, à la location d'une maison ou d'un appartement ou à une demande d'emploi ou d'assurance.

3. Qu'est-ce qu'un score de solvabilité ?

Il est représenté par un nombre sur une échelle numérique de 300 à 900. Les prêteurs l'utilisent pour déterminer votre solvabilité et aussi pour fixer le taux d'intérêt que vous paierez. Le montant que vous pouvez emprunter est calculé en utilisant votre score de solvabilité dans une formule basée sur les critères des prêteurs. Les bons scores sont représentés par des chiffres élevés. Plus le chiffre est élevé, moins le risque que vous présentez pour le prêteur est grand. Il est important de noter que les hypothèques ne sont pas incluses dans le calcul du score de solvabilité.

4. Quels facteurs influencent votre score de solvabilité ?

Tout est dans les mathématiques. Des facteurs comme : vos habitudes de paiement, les mesures de recouvrement ou les faillites inscrites contre vous, vos dettes existantes, l'historique de votre compte, le nombre de demandes de renseignements effectuées récemment au sujet de votre dossier de crédit et le type de crédit que vous utilisez. Les facteurs les plus importants sont vos habitudes de paiement, votre historique en termes de faillite et le solde courant de vos crédits et emprunts. Les données concernant votre hypothèque et vos demandes personnelles de renseignements peuvent être incluses dans votre rapport de solvabilité, mais elles n'influencent habituellement pas votre score de solvabilité.

5. Comment améliorer mon score de solvabilité ?

Plus le score de solvabilité est élevé, mieux c'est. La meilleure chose à faire pour garder un bon score de solvabilité, c'est de payer vos comptes à temps, de limiter vos paiements de dettes à moins de 20 % de votre revenu et de vérifier votre rapport de solvabilité régulièrement afin d'y corriger toute erreur.

CHAPITRE 3

LE CONSENTEMENT

Le silence ne vaut plus consentement. L'adage « Qui ne dit mot consent » est aujourd'hui définitivement obsolète. Vos banques et les agrégateurs de données bancaires doivent obtenir un consentement clair et éclairé pour exploiter vos données en dehors de leur stricte utilisation bancaire.

Le consentement traduit « toute manifestation de volonté, libre, spécifique, éclairée et univoque par laquelle la personne concernée accepte, par une déclaration ou par un **acte positif clair**, que des données à caractère personnel la concernant fassent l'objet d'un traitement ».

Selon la BCEAO, le consentement est défini comme étant le fait de se prononcer en faveur de l'accomplissement d'un acte ou d'un projet. Dans le cadre de la mise en œuvre des systèmes de partage d'informations sur le crédit, le consentement de l'emprunteur est une condition juridique préalable essentielle par laquelle, un emprunteur autorise ou non le partage des informations le concernant relativement aux crédits qu'il a contractés. Le recueil du consentement de l'emprunteur est requis pour la transmission des informations collectées au BIC, au regard de la nature privée de cette entité.

Cette définition signifie que vous devez consentir spécifiquement à chaque type de traitement de vos données personnelles. La législation précise également que le responsable de traitement doit pouvoir apporter la preuve que vous avez donné votre consentement, et enfin que vous avez **la possibilité de retirer votre consentement à tout moment** avec la même simplicité que vous l'avez donné.

Donner son consentement ne se traduit pas forcément par une case à cocher. Donner son consentement, c'est exécuter un acte positif qui ne souffre aucune ambiguïté. Donner son consentement, c'est également compléter un formulaire papier et laisser son adresse e-mail pour recevoir la newsletter, répondre au téléphone et donner son adresse e-mail ... mais attention, vous devez savoir à qui vous donnez votre consentement et pourquoi.

1. Pourquoi donner son consentement au Bureau de Crédit ?

La loi sur la protection de la vie privée limite la manière dont les informations personnelles contenues dans les dossiers de crédit et les rapports de solvabilité peuvent être divulguées, et à qui elles peuvent l'être. La loi se concentre principalement sur la réglementation des actions des Bureaux d'Information sur le Crédit, des fournisseurs de crédit et autres - en fixant des règles sur ce que ces entités peuvent faire. La loi interdit également à toute autre personne d'obtenir l'accès à un dossier d'information sur le crédit ou à un rapport de solvabilité.

En vertu de la Loi, l'accord d'un individu, parfois par écrit, est requis en ce qui concerne la divulgation par bureau d'information sur le crédit d'informations contenues dans un rapport de crédit à un :

- fournisseur de crédit aux fins de l'évaluation d'une demande de crédit;
- fournisseur de crédit, afin d'évaluer s'il doit accepter un individu comme garant ;
- assureur commercial, aux fins de l'évaluation des risques d'assurance liés au crédit commercial ; et
- fournisseur de crédit dans le but de recouvrer les paiements en retard relatifs à un crédit commercial.

La loi exige aussi que le consommateur ait spécifiquement accepté qu'un fournisseur de crédit utilise des informations concernant le crédit commercial pour évaluer une demande de crédit à la consommation. Enfin, le consommateur doit avoir "spécifiquement accepté" la divulgation d'un rapport de crédit ou d'autres informations sur sa solvabilité par un fournisseur de crédit à un autre fournisseur de crédit dans un but particulier ; à un garant pour un prêt accordé par le fournisseur de crédit à la personne concernée ; et à une personne qui envisage de proposer d'agir en tant que garant.

2. Comment sont gérées mes informations personnelles ?

La loi contient des règles générales sur la manière dont les informations personnelles peuvent être transmises par les Bureaux d'Information sur le Crédit aux personnes autorisées à consulter ces informations. Si un bureau d'information sur le crédit enfreint intentionnellement l'une des dispositions pertinentes, il est possible d'une amende.

- Premièrement, un bureau d'information sur le crédit n'est pas autorisé à mettre un dossier de crédit directement à la disposition d'une autre entité ; l'agence doit plutôt transmettre cette information sous la forme d'un rapport de crédit.
- Deuxièmement, seul un rapport de solvabilité peut être communiqué à un fournisseur de crédit.
- Troisièmement, les informations personnelles contenues dans un rapport de solvabilité ne peuvent être communiquées par un bureau d'information sur le crédit qu'à l'une des fins spécifiées dans la loi.
- Quatrièmement, un bureau d'information sur le crédit ne doit pas divulguer de renseignements personnels si ceux-ci ne relèvent pas des catégories spéciales autorisées par la loi.

Toutefois, ces règles sont soumises à certaines exceptions.

ANNEXES

ANNEXE A : À PROPOS DE LA SOCIETE FINANCIERE INTERNATIONALE

Membre du Groupe de la Banque mondiale, la SFI est la plus importante institution mondiale d'aide au développement dont les activités concernent exclusivement le secteur privé dans les pays en développement.

La SFI utilise et mobilise ses produits et services, ainsi que ceux des autres institutions du Groupe de la Banque mondiale, afin d'apporter des solutions de développement adaptées aux besoins de ses clients. Ses ressources financières, son expertise technique, son expérience mondiale et sa culture de l'innovation lui permettent d'aider ses partenaires à surmonter leurs difficultés financières, opérationnelles ou politiques.

Dans un contexte d'accès limité aux capitaux, la SFI apparaît comme une source mais aussi un levier de financement, de connaissance et de partenariats de long terme, qui aident les clients à surmonter les contraintes auxquelles ils sont confrontés en matière d'investissement, d'infrastructure, de qualification et de réglementation.

La SFI parvient à mobiliser, auprès de tiers, des ressources considérables au profit de ses projets. En s'engageant dans des environnements difficiles et en parvenant à mobiliser des financements privés, la SFI est en mesure d'élargir son influence et d'avoir un impact sur le développement qui va bien au-delà de ses ressources directes.

Pour plus d'informations, veuillez consulter le site internet: www.ifc.org.

ANNEXE B : LE PROJET DE SENSIBILISATION DU GRAND PUBLIC SUR LES RAPPORT DE SOLVABILITÉ DANS LA ZONE UMOA

En 2018, le système bancaire de l'UMOA a évolué dans un environnement économique favorable, sous l'effet de l'amélioration de la conjoncture internationale et interne des États. La Commission bancaire de l'UMOA a tenu cinq (5) sessions ordinaires au cours de l'année 2018, dont la première réunion du Collège de Résolution de la Commission bancaire de l'UMOA, s'est tenue le 17 septembre 2018 à Abidjan (Côte d'Ivoire). Une session extraordinaire, sur les règlements relatifs aux relations financières extérieures des États membres de l'UMOA, a également eu lieu le 21 juin 2018 à Abidjan (Côte d'Ivoire).

La région reconnaît qu'une inclusion financière responsable contribue à la stabilité financière et monétaire, aide à lutter contre les risques de blanchiment d'argent, soutient une croissance accélérée, une plus grande prospérité et le développement social. En favorisant et en augmentant l'épargne, l'inclusion financière contribuera à combler l'écart lié à la demande toujours croissante de crédit et, par conséquent, à promouvoir les investissements susceptibles de créer des possibilités d'emploi et de favoriser une augmentation des revenus qui, en fin de compte, contribuerait à la réduction de la pauvreté.

Le recours aux rapports de solvabilité dans le cadre d'un effort visant à promouvoir une utilisation responsable du crédit est un domaine d'action essentiel pour favoriser une plus grande utilisation des services financiers et constitue l'axe principal de cette campagne. Favoriser une plus grande sensibilisation au recours à des rapports de solvabilité jouera un rôle important dans l'augmentation de l'utilisation du crédit par les particuliers et par les microentreprises et les petites et moyennes entreprises.

Par le biais de cette campagne, nous souhaitons créer une plus grande sensibilisation à l'importance des rapports de solvabilité et de leur rôle dans l'accès aux produits et services de crédit pour atteindre des objectifs financiers. Nous visons également à susciter un plus grand engagement du public cible de la campagne à l'égard du bureau d'information sur le crédit de la région, CREDITINFO WEST AFRICA.

Bien que la région ait une meilleure compréhension des services bancaires, de budget et d'épargne, il existe une lacune et un besoin de sensibiliser davantage aux prêts et aux emprunts responsables, aux rapports de solvabilité et aux services et offres qui en découlent.

L'un des domaines d'action prioritaires pour favoriser une plus grande utilisation des services financiers - qui est par ailleurs le principal pilier de cette campagne - est le recours aux rapports de solvabilité dans le cadre d'un effort visant à développer l'utilisation responsable du crédit.